

Taxes sur les transactions de change : c'est possible ! Les experts ont parlé, aux politiques de jouer.

Paris, le jeudi 22 juillet 2010 – Après un an d'étude, les experts internationaux rendent leur verdict¹ : une taxe sur les transactions de change est possible et générerait 33 milliards de dollars par an pour faire face aux défis du développement, de la pauvreté et du changement climatique. Ces conclusions corroborent les propositions émises de longue date par les ONG, qui attendent à présent que les États dépassent le stade des intentions.

Le groupe d'experts mandaté par 12 pays² en 2009 a rendu son rapport et **démontre la faisabilité juridique et opérationnelle d'une taxe sur les transactions de change**. Les systèmes informatiques hautement sécurisés de règlement des transactions interbancaires effectuant déjà un micro-prélèvement à chaque transaction, il suffirait de mettre en place une taxe additionnelle. Pour ces experts, la taxe sur les transactions de change est également adaptée, au regard des autres critères d'intérêt retenus (volume généré, impact sur le marché, soutenabilité, cohérence). Plusieurs taxes similaires existent déjà, notamment en Grande-Bretagne, en Inde et à Taiwan, sans aucun phénomène d'évitement.

Les experts démontrent qu'une **taxe de seulement 0,005% sur les quatre monnaies principales (USD, euro, livre sterling et yen) générerait 33 milliards de dollars par an pour corriger les effets de la mondialisation** par une meilleure distribution des richesses mondiales. La crise financière de 2008 a fait basculer plus de 65 millions de personnes dans la pauvreté, particulièrement dans les pays du Sud. Les taxes sur les transactions de change permettraient de lever de nouveaux fonds pour faire face aux défis du développement, de la pauvreté et du changement climatique.

« Nous recevons avec satisfaction les recommandations du rapport, déclare Jean-Louis Vielajus, président de Coordination SUD, et nous demandons aux pays membres du groupe de travail d'en endosser les conclusions, notamment à l'occasion du sommet du 22 septembre à l'ONU sur les OMD. **Suite aux engagements du Président Sarkozy³ lors du G20 de Toronto, la France doit convaincre les pays du G20, à minima ses partenaires européens, d'instaurer une première taxe sur les transactions de change.**» Toutefois, pour réellement faire face à l'ampleur des défis, les travaux ne doivent pas s'arrêter là. La France doit s'engager sur une taxe, plus ambitieuse, sur l'ensemble des transactions financières.

Contact presse : Marie Bessières, bessieres@coordinationsud.org, 01 44 72 87 14

¹ Rapport du groupe d'experts : www.leadinggroup.org/IMG/pdf_Financement_innovants_web_def-2.pdf

² Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Corée du Sud, Espagne, France, Grande-Bretagne, Japon, Norvège, Sénégal. Ces pays font partie du groupe pilote de 55 pays sur les financements innovants.

³ « La France, soutenue par l'Allemagne, s'est battue sur cette question (...) Donc clairement, le G20 s'investit sur les financements innovants et notamment, parmi eux, la taxe sur les transactions financières. » Discours de Nicolas Sarkozy, 29 juin 2010, Toronto.

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.



et



s'associent à ce communiqué.